

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2011
EMPURY

Compte rendu



Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACCANVILLE (Brassy), Patrice GRIMARDIAS, Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX, Fabien BAZIN, Christian PAUL (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Christian OPIOLA, Michel NICOT (St Martin du Puy), Alban BOURGEOT, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise),

ORDRE DU JOUR :

- 1° Délibération sur la proposition de schéma sur l'intercommunalité
- 2° Amélioration du mode de chauffage et habitation au domaine de Velotte
- 3° Point sur le projet d'amélioration de la collecte des déchets ménagers
- 4° Point sur le Service Public d'Assainissement Non collectif
- 5° Point d'avancement sur l'OCMACS
- 6° Maison des associations
- 7° Questions diverses

La communauté de communes des Portes du Morvan étudie également la possibilité d'autres périmètres. Une étude est menée sur le territoire du Pays Nivernais Morvan, une autre par le Parc Naturel Régional du Morvan sur un territoire qui couvrirait 4 départements.

Les objectifs :



En tout état de cause, la communauté de communes des portes du Morvan ne semble pas défavorable à priori pour étudier la possibilité d'un regroupement intercommunal.

Elle regrette néanmoins la rapidité des démarches engagées par l'Etat qui ne laissent pas le temps aux élus locaux de s'engager dans une logique de projets avant de parler de la pertinence du périmètre pour les mener à bien.

Elle comprend également les avantages financiers que pourraient impliquer :

- une augmentation de la population d'une part pour les recettes fiscales (sans augmentation des impôts pour la population)
- une augmentation des compétences exercées sur le montant perçu au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de façon précise du texte de la loi de décembre 2010 et du schéma présenté par le Préfet de la Nièvre,

- Regrette les délais imposés à la production d'un avis sur ce schéma, sans que ne soient portés à connaissance par les services de l'Etat ni les enjeux, ni les conséquences en terme de compétences, de fiscalité, de DGF, et de fonctionnement en général
- N'approuve pas le schéma tel que présenté avec la fusion des intercommunalités des Portes du Morvan, du Pays Corbigeois et du Bazois
- Soutient l'étude détaillée initiée par le Syndicat Mixte du Pays Nivernais Morvan et en valide le co financement
- Considère que les périmètres étudiés avec les CC situées sur le Pays Nivernais Morvan sous la forme d'une fusion de 8 ou de 5 intercommunalités sont des périmètres d'avenir, permettant de mutualiser de nombreuses compétences, de mieux travailler sur le développement économique ou des services comme la voirie ou les déchets ménagers, et qu'il conviendra d'étudier, dans un terme à définir, la fusion de ces intercommunalités
- Souhaite dans un premier temps travailler à un renforcement des solidarités entre les Communautés de Communes situées sur ces périmètres, afin de créer les conditions d'une fusion ultérieure.

2° Amélioration du mode de chauffage et habitation au domaine de Velotte

Malgré une hausse de la fréquentation, les gestionnaires du domaine de Velotte éprouvent encore des difficultés financières. Ces difficultés sont dues en grande partie au montant payé pour chauffer le bâtiment qui peut monter à 300 € par nuit. Une étude a été menée par le PNRM pour étudier un mode de chauffage alternatif qui permettrait d'engendrer des économies sur le fonctionnement du bâtiment.

En outre, il est nécessaire de préciser que cette installation peut bénéficier de 60 % de subventions.

La proposition du Président :

- engager la réalisation des travaux pour remettre en service la production thermique bois, en effacement des erreurs techniques faites lors de la première réalisation,
- de solliciter les subventions du **Conseil Général de la Nièvre** au titre du **Plan Bois de la Nièvre**,
- de solliciter les subventions de **l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Europe (Feder)**, au titre du **PECB**, correspondantes **aux investissements dans le cadre du plan Bois Energie et développement local, intervenant dans le cadre de la réhabilitation des contre-références.**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité

Pour le logement,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance des difficultés éprouvées par les gestionnaires du domaine de Velotte pour aménager un appartement de service à l'étage du bâtiment ,

Décide, à l'unanimité :

- D'effectuer les travaux nécessaires pour aider à l'aménagement de l'appartement de service
- D'autoriser le Président à signer les devis et d'engager les sommes nécessaires pour y parvenir.

3° Point sur le projet d'amélioration de la collecte des déchets ménagers
--

NOTE DE CADRAGE :

ORDURES MENAGERES, QUELLES EVOLUTIONS ?

Depuis le lancement de la campagne du tri des déchets en sacs translucides, les résultats sont très bons. Alors que le tonnage des déchets ultimes est à la baisse, celui des bio-déchets augmente :

Ordures ménagères ultimes :

	2009	2010	2011
janvier	53,7	56,28	40,28
février	59,6	59,5	33,42
mars	65,57	52,94	35,86
avril	85,19	58,56	46,02
mai	84,04	59,68	39,88
juin	79,51	61,22	48,12
juillet	118,25	71	
août	120,22	81,18	
septembre	80,18	60,56	
octobre	86,2	52,68	
novembre	72,88	41,16	
décembre	64,92	41,96	
	970,26	696,72	

Bio déchets :

	2009	2010	2011
janvier	1,24	1,28	18,08
février	3,88	3	15,94

mars	9,1	13,12	19,7
avril	12,3	16,22	24,48
mai	7,02	11,72	20,36
juin	9,2	15,26	21,04
juillet	7,86	19,06	
août	5,56	19,74	
septembre	12,06	18,38	
octobre	13,46	19,72	
novembre	9,34	17,72	
décembre	9,16	16,58	
	100,18	171,8	

En ce qui concerne les déchets recyclables, les caractérisations montrent qu'il y a encore des efforts à réaliser. En effet, la composition de notre poubelle mérite d'être encore plus triée. Deux raisons à cela : diminuer la part d'enfouissement des déchets, puis, ne plus perdre d'argent, voire engendrer des recettes.

En 2011, les premières caractérisations laissent entrevoir que seulement 56-60% des ordures ménagères résiduelles sont véritablement des déchets ultimes, le reste étant encore potentiellement valorisable (avec les gains induits : recettes/soutiens, coûts de traitement...).

De plus, et dès 2012, deux nouveautés vont faire augmenter les dépenses. D'une part, la taxe sur les activités polluantes (TGAP) appliquée sur toute installation de traitement des ordures ménagères sera augmentée de +7€/T (mesure du grenelle). D'autre part, la facturation du tri des refus sera appliquée à partir de 2011. Jusqu'alors seul le traitement des refus était facturé par les centres de tri, le coût du tri ne s'appliquant alors que sur les emballages à trier (part des refus déduite).

Aujourd'hui, les coûts de l'ensemble des ordures ménagères recyclables et non recyclables peuvent se résumer ainsi :

Récapitulatif des coûts pour les OM

Cout global	251 185 €	(sacs + déchets+ matériel et personnel)
Soutiens		
Adelphe	0	
Recettes		
filières	0	
Cout net	251185	

Récapitulatif des coûts pour les bios

Cout global	18 676 €	
Soutiens		
Adelphe	450	
Recettes	Possibles à partir de	
filières	2012	
Cout net	18225,9	

Récapitulatif des coûts pour le verre

Cout global	17 850 €	Pas de traitement facturé pour le verre
Soutiens		
Adelphe	1911,6	
Recettes	<u>7135,31</u>	

filières

Cout net 8 803 €

Récapitulatif des couts pour le plastique

Cout global	28 136 €	(transport et traitement)
Soutiens		
Adelphe	30784,5	
Recettes		
filières	5421,75	
Cout net	- 8 070 €	

Récapitulatif des couts pour le papier

Cout global	25 733 €	(transport et traitement)
Soutiens		
Adelphe	14 280,00 €	
Recettes		
filières	9 826,31 €	
Cout net	1 627 €	

Total général	Coût brut	Aides	Recettes filières	Total
Total	341580	47426	22383	271771

LE CONTENEUR JAUNE COLLECTE A DOMICILE

Hypothèse basse de calcul prenant en compte une augmentation légère du tri des déchets plastiques, augmentation de 20% et aucune majoration des aides de l'organisme de soutien. Nous sommes repartis sur la base de 2010. Aucune augmentation du tonnage de tri des autres déchets recyclables n'a été prise en compte, néanmoins, les retours sur expérience sur d'autres communes indiquent qu'une opération de ce type fait automatiquement augmenter le nombre de déchets recyclés. Une hypothèse haute pourrait également être travaillée qui prendrait en compte la part des déchets recyclables sortie de la poubelle et réaffectée dans chaque filière. Cela ne ferait qu'engendrer des économies supplémentaires.

Récapitulatif des couts pour les OM

Cout global	248 205 €	(sacs + déchets+ matériel et personnel)
Soutiens		
Adelphe	0	
Recettes		
filières	0	
Cout net	248205	

Récapitulatif des couts pour les bios

Cout global	25 150 €	
Soutiens		
Adelphe	450	
Recettes	Possibles à partir de	
filières	2012	
Cout net	24700	

Récapitulatif des couts pour le verre

Cout global	17 850 €	Pas de traitement facturé pour le verre
Soutiens		
Adelphe	1911,6	
Recettes filières	7135,31	
Cout net	8 803 €	

Récapitulatif des couts pour le plastique

Cout global	20 881 €	(transport et traitement)
Soutiens		majoration restée
Adelphe	35 385,10 €	identique
Recettes filières	6 515,18 €	
Cout net	- 21 019 €	

Récapitulatif des couts pour le papier

Cout global	25 733 €	(transport et traitement)
Soutiens		majoration restée
Adelphe	14 280,00 €	identique
Recettes filières	9 826,31 €	
Cout net	1 627 €	

Total général	Coût brut	Aides	Recettes filières	Total
Total	337820	52027	23477	262316

Pour conclure, la CCPM pourrait économiser la somme de 9 500 € sur le budget des ordures ménagères, tout en proposant un service supplémentaire aux habitants.

EMBAUCHE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Afin de faire face à un surcroît de travail engendré par le départ en congé maladie d'un de nos agents, le Président propose l'embauche d'un CAE passerelle pour une durée de un an à partir de septembre 2011 au poste de ripeur dont les conditions seront définies dans le contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, et autorise le Président à signer le contrat de travail.

Exposé

Jusqu'au 31 mai 2011, le service fonctionne ainsi:

- Une secrétaire qui prend les RDV et répond aux appels téléphoniques concernant le SPANC (20H/semaine) du 1^{er} mai 2011 jusqu'au 31 aout 2011. Salaire et remboursements perçus sur le budget général
- Un agent technique qui effectue des RDV mis à disposition par la CC de Corbigny à raison de 17.5 h/sem (de janvier à mai 2011)
- Un agent technique qui effectue les RDV à plein temps, soit 35h/sem (d'avril à décembre)

Des changements doivent intervenir dans le courant de l'année 2011 :

- A partir du 1^{er} juillet, l'agent mis à disposition de la CC de Corbigny pourrait être embauché à temps plein à la CCPM, compte tenu de la charge de travail restant à accomplir afin de mener à bien les diagnostics avant la date réglementaire (janvier 2013). Son contrat serait un CDD de 18 mois.
- La secrétaire pourra poursuivre son contrat à raison de 20h/sem à partir du mois de sept et jusqu'au 28 février 2012 en emploi aidé.

Etude de coûts

Depuis septembre 2010, date du commencement effectif du service, l'état des lieux est le suivant au 31 mai 2011 :

Commune	Nombre (estimation)	Déjà effectués	Reste
Bazoches	161		161
Brassy	577	231	346
Dun les Places	371		371
Chaloux	91		91
Empruy	80		80
Lormes	323		323
Marigny l'Eglise	366		366
Pouques	120		120
St André	253	218	35
St Martin	306		306
Total	2648	449	2199

A titre de rappel,

449 contrôles effectués de septembre à fin mai	
	Nbre d'heures
9 mois mi temps	661,5
2 mois plein temps	294
	955,5
Total de 0,47 contrôles /heure	

Cependant, le nombre de contrôles total est loin d'être atteint. A ce rythme, une vision prospective des choses donnerait à voir cela :

	Nbre d'heures de juillet à décembre
Un mi temps	441 h
Un temps plein	882 h
Total contrôles:	622 h

Nous devrions pourtant poursuivre un rythme plus soutenu puisque nous prévoyons de commencer les communes de Bazoches et de Saint Martin du Puy, voire Chalaux **848 contrôles devraient être effectués avant 2011, sans compter les installations neuves.**

Evaluation des diagnostics à faire sur la CCPM

Commune	Nombre (estimation)	Déjà effectués	Reste	2011	2011	2012-2013
				1e prio	2e prio	3e prio et autres
Bazoches	161		161		161	
Brassy	577	231	346	346		
Dun les Places	371		371			371
Chalaux	91		91		91	
Empruy	80		80			80
Lormes	323		323			323
Marigny l'Eglise	366		366			366
Pouques	120		120			120
St André	253	218	35	35		
St Martin	306		306		306	
Total	2648	449	2199	381	467	
				848		1260

**Total général CCPM : 2 100 contrôles.
Effectués au 31 mai : 449 contrôles**

A faire du 31 mai au 31 décembre :

-Reliquat St André : 35 contrôles

-Reliquat Brassy : 346 contrôles

Total reliquat : 381 contrôles

-Bazoches : 161 contrôles

-St Martin du Puy : 306 contrôles

-Chalaux : 91 contrôles

Total 3 communes : 467 contrôles

Total reliquat + 3 communes : 846 contrôles.

Afin d'être au plus juste dans les prévisions, l'étude du réel au cours des dernières semaines donne à voir cela :

ETUDE DU REEL (fin mai-début juin plein régime 1 plein temps)	
	Nbre controles
Sem 20	13
21	16
22	14
23	20
Nbre moyen de contrôles	16
35h/sem	0,45 contrôles par heure

Nous nous baserons sur une moyenne obtenue à partir des deux types de calcul, soit **0.46** contrôles pas heure.

Sur l'année 2011, les contrôles devraient donc être au nombre ci-dessous dans l'hypothèse ou un plein temps serait recruté à partir de juillet 2011 :

BENOIT			
avril-décembre 9 mois		37,8 semaines	
2,09 j congés/mois		1323 heures globales	
		131,67 heures congés	
		1191,33 heures réelles pour existant	
		548 contrôles totaux	
		460,39 contrôles existant	
		88 contrôle neuf	
ARNAUD			
juillet-décembre (6 mois)		25,2 semaines	
2,09 j congés/mois		882 heures globales	
		87,78 heures congés	
		794,22 heures réelles	
		365 contrôles totaux	
		306,6 contrôles existant	
		59 contrôles neuf	

Un total de **913** contrôles pourraient être effectués sur l'année 2011 en poursuivant cette hypothèse.

Pour l'année 2012, il resterait alors à faire environ 1 200 contrôles. Il faut donc compter sur 2 ETP pendant 6 mois, ce qui permet de faire durant ces 6 mois :

25 semaines * 0.46 contrôles par heure * 35 h * 2 agents = 805 contrôles, soit l'essentiel (environ 70 %) des contrôles restant.

Il faudra aussi compter sur une assistance aux études individuelles, ce qui prendra du temps aux agents, études qui seront réalisées au printemps et un peu plus tard dans l'année pour les communes restantes.

D'un point de vue budgétaire, les éléments seront donc les suivants :

BUDGET SPANC 2011

FONCTIONNEMENT 2011

DEPENSES					
Article	Libellé	Prévision 2010	Réalisé 2010	RAR	Prévision 2011
011	Charges générales				39 762,00 €
6064	Fournitures administratives	€ 250,00			1 000,00 €
6066	Carburants	€ 300,00			1 600,00 €
6068	Fournitures diverses		8,40 €		1 757,00 €
6132	Location garage				400,00 €
61551	Entretien véhicule				1 000,00 €
6156	Maintenance	€ 350,00			1 000,00 €
6161	Assurance	€ 200,00			400,00 €
6215	Remboursement frais	2 520,00			25 000,00 €

		€			
6218	Autres personnels extérieurs	6 500,00			6 605,00 €
6238	Divers communication				1 000,00 €
012	Charges de personnel				38 165,80 €
6336	Cotisation CDG CNFPT				500,00 €
6413	Personnel non titulaire				18 500,00 €
6451	Cotisations URSSAF				5 400,00 €
6453	Cotisations caisse retraite				700,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC				1 200,00 €
022	Dépenses imprévues	759,00			
023	Vir à l'Investissement				10 108,20 €
TOTAL		10 879,00 €	8,40 €		88 036,00 €

RECETTES					
7062	Redevance	10 800,00	1		59 016,00 €
		€	421,00 €		
748	Agence Bassin	5 000,00			29 020,00 €
		€			
TOTAL		15 800,00 €	1	421,00 €	88 036,00 €

**INVESTISSEMENT
2011**

DEPENSES					
205	Logiciel	12 000,00		4	
		€	955,00 €	800,00	
001	Déficit d'investissement				955,00 €
	Nouvelles voiture et autres...				10 108,20 €
TOTAL		12 000,00 €	955,00 €	4	11 063,20 €
				800,00	
				€	

RECETTES

1641	Emprunt	€	12 000,00		
1068	Autres réserves				1 412,00 €
021	Vir du Fonctionnement				10 108,20 €
TOTAL			12 000,00 €		11 520,20 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SECRETARIAT POUR LE SPANC

Afin de poursuivre la mission de service Public d'Assainissement Non collectif, le président propose à l'assemblée de renouveler le contrat de secrétariat de Mme FRAIZIER Catherine, à partir du 31/08/2011 jusqu'au 29/02/2012 . Les conditions de cette embauche sont fixées dans le contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à signer le contrat de travail et la convention de contrat unique d'insertion.

LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES ETUDES SPANC

Afin de poursuivre la mission de service Public d'Assainissement Non collectif, le président propose à l'assemblée de lancer un marché qui aura pour objectif le recrutement d'un bureau d'études qui permettra de réaliser des études précises sur la filière à mettre en place pour une mise aux normes d'installation et de chiffrer le cout des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à lancer la procédure d'appel à concurrence et à signer les conventions pour l'engagement des particuliers à la démarche avec l'entreprise qui aura été retenue.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SPANC

Le Président informe l'assemblée de la nécessité de faire l'acquisition d'un véhicule suite à l'embauche à temps complet d'un deuxième agent pour mener à bien la mission de service public pour l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne son accord

5° Point d'avancement sur l'OCMACS

Après une phase de travail pour regrouper l'ensemble des financeurs, l'OCMAS va être lancée au point de vue opérationnel dans les mois à venir.

OCMACS PORTES DU MORVAN - ACCORD DE PARTENARIAT

Après avoir présenté l'accord de partenariat entre les différents financeurs partenaires de l'opération collective de Modernisation de l'artisanat du commerce pour le territoire des Portes du Morvan, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à signer l'accord de partenariat.

OCMACS PORTES DU MORVAN – REGLEMENT DES AIDES

Après avoir présenté le règlement pour les aides au titre de l'opération collective de Modernisation de l'artisanat du commerce pour le territoire des Portes du Morvan, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à signer le règlement des aides.

6° Maison des associations

Une maison des associations est en prévision dans les anciens locaux de l'ESAT à Lormes. LA FOL mettrait à disposition le bâtiment pour une somme de 5000 E la première année. Cette somme sera réévaluée en fonction des coût engendrés réellement réalisés à l'issue d'une année de fonctionnement. Dans un premier temps, pour rendre la maison des associations « habitable », il est proposé que La CCPM s'engage à régler à la FOL 50% des frais de remise au propre du bâtiment (peinture, mise aux normes électrique, sécurité incendie) qui ne pourront en aucun cas dépasser le seuil des 6000 € TTC de dépenses. LA date d'ouverture de la maison des associations eszt prévue en septembre 2011. Elle sera ouverte à toutes les associations qui en feront la demande en fonction de leurs besoins.

- La FOL rappelle que les utilisateurs devront être affiliés à l'association, leur objet ne devra pas aller à l'encontre des valeurs de la FOL.
- La maison des associations doit être perçue comme un lieu de partage et d'échange. C'est-à-dire qu'aucune salle ne devrait être attribuée à une association. Les besoins seront à définir par les associations en amont. Chaque salle pourra ainsi accueillir plusieurs associations. La CCPM se propose d'envoyer une lettre avec un questionnaire à toutes les associations du canton pour d'une part les mettre au courant du projet et d'autre part, pour faire émerger leurs besoins.
- Quels locaux font l'objet de l'accord ?
 - o La salle de réunion (en rentrant sur la droite) sera mise à la disposition de toutes les associations pour des réunions. Un « pool » d'équipement sera acquis pour la rendre fonctionnelle. Le planning de cette salle sera géré par l'ESAT, une page google agenda sera mise en place pour que plusieurs personnes puissent voir en temps réel sa disponibilité.
 - o La salle du fond, (les anciennes cuisines) nécessite plus de travaux que les autres. Elle sera peut être ouverte un peu plus tard que les autres
 - o La grande salle sur la gauche qui contient deux espaces.
 - o L'ancienne salle de musculation à l'étage peut être mise à disposition de manière très temporaire. Des travaux importants dus à un projet d'envergure (accueil temporaire) sont à prévoir à l'étage. L'avenir de cette salle est donc incertain.
- Au sujet de l'entretien des locaux : la FOL prend à sa charge l'entretien de toutes les parties communes, à savoir : salle de réunion, couloir, sanitaires. Les salles sont à la charge de la CCPM
- A prévoir :

- signalétique indiquant le bâtiment,
- règlement clair notamment sur les horaires et sur quelques points précis (repas acceptés que s'il est fait appel aux services traiteur de l'Esat par ex...)
- comité paritaire de gestion : 3 membres FOL, 3 membres CCPM

7° Questions diverses

FOND DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le Conseil Communautaire,

Après avoir pris connaissance de la proposition de répartition du fond de développement des territoires 2011, approuve la répartition comme suit :

Action	Maître ouvrage		Budget total	Demande FDT	%
Investissement					
Chemin de Saint Martin du Puy	CCPM	HT	59 056	13 833	23,42%
Informatisation de la bibliothèque	CCPM	HT	12 000	6 000	50,00%
Aménagement bâtiment canoë-kayak Etang du Goulot	CCPM	HT	11 500	4 667	40,58%
Parking Narvau	Commune de Lormes	HT	250 000	40 000	16,00%
Bâtiment sportif (ou agrandissement salle des fêtes)	Commune de Brassy	HT	40 000	14 334	35,84%
Total Investissement			372 556	78 834	
Fonctionnement					
Soutien aux associations / location de matériels Nuits Musicales	Nuits musicales	TTC	4 000	1 500	37,50%
Soutien aux associations / programmation automne hiver	Clin d'œil	TTC	3 000	1 500	50,00%
Soutien aux associations / communication course de côte	Ecurie Morvan des lacs	TTC	2 500	1 500	60,00%
Soutien aux associations / communication festival de la chanson	Festival de la chanson	TTC	3 000	1 500	50,00%
Soutien aux associations / ciné club	Carrefour de Dun	TTC	2 500	1 500	60,00%
Ateliers de pratique artistique pour les jeunes	Cie du Globe	TTC	5 000	1 500	30,00%
Animation salon du livre	Saint André Animation	TTC	5 000	1 500	30,00%
Animations diverses	Comice agricole	TTC	5 000	1 000	20,00%
Actions culturelles et sportives	AASSL	TTC	5 000	2 000	40,00%
Plaquette culturelle Festivété 2012	CDCL	TTC	1 490	1 152	77,32%
Total fonctionnement			36 490	14 652	
Total général			409 046	93 486	

Le conseil communautaire a sollicité 5000 € de FDT, au titre de la 1^{ère} année, concernant la réalisation du chemin de desserte de Saint Martin du Puy. Il est décidé d'annuler cette demande de subvention et de procéder au report de ces 5000 € au titre de la 2^{ème} année.

Le conseil communautaire sollicite donc, au titre de la 2^{ème} année, 13833 € de FDT pour la réalisation du chemin de Saint Martin du Puy.

AUGMENTATION DE L'INDEMNITE POUR LE CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par Monsieur FLOURY Nicolas, M. Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir augmenter la valeur de son indemnité de l'ordre de 200 € net, à partir du mois de juillet 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, approuve la proposition.